



Enfumée au travail

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 15 octobre 2004

Je travaille depuis un mois dans une entreprise située en sous-sol, où il n'y a aucune fenêtre (juste des baies vitrées). Malgré les interdiction de fumer et espace non-fumeur placardés sur les murs, tout le monde fume et se déplace partout avec une cigarette à la main. Il n'y a aucune évacuation prévue ni aucune fenêtre que l'on peut ouvrir. Personne ne dit rien. Je viens d'arriver et suis en CDD, alors je ne dis rien non plus. Comment faire comprendre à mes collègues, très sympathiques, d'arrêter ? Et cela sans me faire mal voir . Je ne supporte plus d'être au quotidien infestée, empoisonnée, par la cigarette, que ce soit dans la rue, au restaurant, et pire, au travail.

Merci de me donner des conseils.

Réponse :

Si vous êtes en CDD, nous vous conseillons fortement d'avoir recours à une mise en demeure formulée par DNF. Vous devrez cependant vous engager à nous tenir au courant de l'évolution de la situation car il serait contre productif de sommer sans qu'il n'y ait de suites.

Prenez aussi connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.